

Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 25 février 2006

L'an deux mille six, le samedi 25 février à 17.30 heures, dans la salle des Solitaires au Prieuré Saint Benoît, les adhérents de l'association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de délibérer sur l'ordre du jour.

Présents ou représentés :

Aynaud D., Aynaud M., Aynaud O., Aynaud E., Aynaud V., Bailly A., Baltzinger D., Barter P., Bogaërs S., Bogaërs B., Bogaërs J.F., Bogaërs F., Chapuis C., Charon X., Chatelain H., Chatelain Ch., Couteaux H, Dissat-Aynaud V., Gillet R., Heusse H., Jore G., Jore C., Labbé C., Lambour M., Leblanc A., Moreau G., Moreau M., Nanquette C., Nathan-Hudson J.M., Nathan-Hudson G., Plurien M., Richard Ch., Rougé J., Rougé M.C., Seyverat C., Seyverat J., Trémon A., Trémon M., Valentin M..

Ordre du jour :

Rapport moral

Rapport financier

Cotisations 2006

Renouvellement des mandats des membres du conseil

Echange de vues avec les participants

Rapport moral

Le Président présente le rapport des activités durant l'année 2005.

a) Rappel succinct des dossiers ouverts par l'association et terminés

- 1) Journées de défrichage d'une berge de l'étang de Port-Royal, les 10 avril et 23 octobre pour dégager un certain nombre de vues à partir du chemin « Jean Racine »

- 2) Interventions sur la pollution du Rhodon à l'occasion du reportage photographique de frère Jacques le 11 février ; notamment le Garde –rivières du P.N.R. a été alerté par nos soins.

- 3) Faire connaître à la Mairie de Saint-Lambert-des-Bois notre opposition au projet de la DDE d'un ralentisseur pour l'arrivée sur Saint-Lambert à partir de Milon la Chapelle avec terre plein central végétalisé et 2 voies de 3 m de large.

Simplification du projet à la suite de la réunion de concertation entre la Mairie et les riverains, projet révisé en conservant l'emprise de la voirie actuelle 5m de large, terre plein central remplacée par une rangée de pavés en son milieu.
- 4) Nos remarques sur l'extension de la Mairie de Saint-Lambert-des-Bois qui risquait de dénaturer l'harmonie extérieure du bâtiment, ont sensibilisé l'Architecte et le Maire qui ont réduit de 2 ou 3 rangs de parpaings la hauteur de l'extension.
- 5) Suppression de l'escalier sur le chemin de la messe pour faciliter les randonnées à vélo et à cheval ; la Commune est dans l'attente de crédits pour engager les travaux
- 6) Soutien du projet d'une ferme d'élevage de bovins sur le plateau de Trotigny sur un espace de 22 hectares à coté du lieu dit « Grand-Maison ». Le Maire de Chevreuse et le Président du PNR ont donné un avis favorable au projet pour faire revivre les prairies en lisière de forêt et favoriser la biodiversité et le paysager.

b) Rappel des actions en cours

- 1) Projet prolongement A12 + Maillage F12 et B12 vers N118 et A104, échangeur A12 avec RD 36 sur le plateau de Port-Royal

L'objectif de l'Etat et de créer une liaison trans-européenne entre les autoroutes, le futur tunnel A86, qui servira à drainer le trafic poids lourds entre le sud et le nord de l'Europe.

La question sera de nouveau débattue à l'Assemblée Générale de l'U.A.P.N.R. du 11 mars 2006.

Le débat public est organisé et animé par une commission indépendante, il va se dérouler à partir du 23 mars, voir les dates du débat public (en annexe 1a).

En annexe 1b pour votre information un projet de maillage général.

2) Projet de développement de la source de Saint-Lambert

L'aménagement des terrains appartenant à la Source, en vue d'accroître son volume de production, donc son trafic de camions, fait l'objet d'un projet simplifié de modification du P.O.S. de Saint-Lambert.

A cette occasion l'a.a.v.r.e. porte une grande vigilance au remaniement éventuel du réseau routier Communal et Départemental qui découle du projet.

3) Bâtiment associatif

Problème d'atteinte au site du manoir du XVIIème siècle de Saint-Lambert-des-Bois avec une extension par un bâtiment dit «Espace Associatif ».

- Dépôt de notre mémoire en recours d'annulation du PC le 10 mars 2005 pour non respect d'au moins quatre articles du Plan d'Occupation des Sols:

l'article ND 6 précise qu' « aucune construction nouvelle ne peut être édiflée à moins 6 m de l'alignement des autres voies ».

La construction du bâtiment a eu lieu à l'alignement de la rue de la Mairie. Pour ce seul motif, le projet aurait dû être annulé.

l'article ND 7 précise que « les nouvelles constructions devront être implantées à plus de 6 m des limites séparatives ».

La construction est prévue sur la limite séparative.

l'article ND 8 précise que la distance entre deux constructions sur un même terrain doit être égale à 6 m.

Enfin le permis de construire aurait dû être refusé, en application des articles ND 11 du P.O.S. et R.111-21 du Code de l'Urbanisme, en ce sens qu'il porte atteinte aux sites et aux lieux avoisinants.

- Mémoire en réponse de l'avocat de la mairie remis le 15 décembre 2005.
- Nos observations au mémoire en réponse de la mairie remis au Tribunal Administratif de Versailles le 02 janvier 2006.

4) Chemin Jean Racine

Projet d'aménagement lancé par la Mairie de Milon-la-Chapelle avec l'accord du Maire de Saint-lambert, pour l'ouverture aux voitures des riverains à partir du CD 46

Il s'agit d'une grave remise en cause des circulations « douces » en direction du site de Port-Royal des Champs.

5) Trafic aéroport de Toussus

Projet de développement, avec un nouveau Plan d'Exposition aux Bruits en préparation pour éviter d'exposer à terme les nouvelles habitations aux nuisances sonores, avec la définition des zones officielles de bruit.

Information de l'A.D.V.M.C. (Association de Défense de la Vallée de la Mérintaise) « L'étude à court terme (2 ans) prévoit 95 000 mouvements d'aviation légère et 15 000 mouvements d'affaire, ce qui correspond au trafic actuel.

L'étude à long terme (nombre d'années indéterminées) envisage un trafic de 90 000 mouvements d'aviation légère (250 par jour) et 60 000 mouvements d'affaire (160 par jour) »

Le P.E.B. à moyen terme et long terme concernera les villages de Milon la Chapelle et de Saint-Lambert avec le tracé du couloir aérien entre Milon et Saint-Lambert classé en zone D qui correspond à un indice de calcul de bruit (Lden) au niveau du sol avec une valeur moyenne de 50 décibels sur 3 périodes : jour 6h/8h, soirée 18h/22h, nuit 22h/6h.

Projet lié aux grandes manœuvres qui se préparent sur le plateau de Saclay, Toussus deviendra un Bourget bis avec son couloir aérien entre Milon et Saint Lambert.

Le projet devrait être soumis à une enquête publique où nous vous inviterons à manifester pour dire non au Bourget bis.

Dans ces conditions il convient de se rapprocher de Mme Colombel et des personnes qui suivent ces problèmes dans le cadre de l'U.A.P.N.R.

6) Développement du Parc Naturel

20 à 40 communes en plus,

Boulay les Troux, Forges les Bains, Janvry, Gometz ont délibéré favorablement pour être intégrées dans le périmètre d'étude.
Limours a délibéré favorablement le 09/02/06,

Montfort, Les Mesnuls, St Rémy l'Honoré devraient suivre

L'assemblée à l'unanimité approuve le rapport moral.

Rapport financier et approbation des comptes 2005

Le trésorier de l'a.a.v.r.e., Monsieur H. Heusse, commente la situation financière, avec une présentation des comptes à partir d'un tableau comparatif sur l'année écoulée (voir documents joints en annexe 2).

L'assemblée à l'unanimité approuve les comptes de l'exercice 2005 et donne quitus au Trésorier et au Conseil pour leur gestion financière.

Renouvellement des membres du Conseil

Notre trésorier demande à être remplacé ; ce sera fait à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

En attendant le bureau est inchangé ;

7 membres dans le Conseil à ce jour ;
Eric Aynaud Président,
Jean Marie Nathan-Hudson Vice Président,
Henri Heusse Trésorier,
Guy Moreau Secrétaire

Membres à la date de l'assemblée :
Claude Chapuis, Henri Peyroles, Luc Renouil
dont :

- membre souhaitant ne pas renouveler son mandat : Henri Peyroles
- membres renouvelés : Claude Chapuis, Luc Renouil

Echange de vues avec les participants

- 1) Décharge de carcasses de véhicule, matériaux et équipements, dans un bois privé (106 route de Chevreuse) faisant partie de la forêt du Claireau sur la commune de Chevreuse. l'aavre relance le PNR et l'UAP pour mener une action auprès de la Commune de Chevreuse afin que le propriétaire du terrain reçoive une mise en demeure tendant à l'enlèvement des déchets et à la réhabilitation du site, en présence d'un responsable de l'autorité administrative.

- 2) Projets de modification du POS de Milon la Chapelle en l'absence d'un point de vue Global :
Sur ce thème le Secrétaire de l'a.a.v.r.e. développe des arguments importants soulignant la nécessité, pour la révision d'un P.O.S. de ce type, d'une analyse globale préalable, voir à ce sujet la note (en annexe 3).

- 3) Problème des frais de succession que doivent supporter les propriétaires de fermes d'élevage qui ont permis de maintenir les espaces verts, la biodiversité et le paysage.

L'a.a.v.r.e. cherche quelque bonne volonté pour approfondir le sujet et en tirer des propositions concrètes à présenter aux pouvoirs publics.

À cet égard, Guy Moreau souligne la nécessité de penser, sur la longue durée, la pérennisation économique des fermes de la Vallée du Rhodon ; en effet, il ne s'agit pas seulement de demander aux agriculteurs de préserver le cadre rural qui constitue notre agrément de « rurbains » privilégiés ; encore faut-il leur permettre d'exercer une activité économique durable.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

**Le Vice-président
Jean-Marie Nathan-Hudson**

**Le Président
Eric Aynaud**

- P.J. : 1a) Calendrier des dates du débat public
1b) Plan A12 + maillage F12 et B12
2) Bilan au 31 décembre 2005 avec comptes de gestion
3) Note de Guy Moreau
4) Test Eco-Citoyen
5) Vue de Port-Royal des Champs
6) Journée associative organisée par le Domaine National des Granges de Port-Royal

Information de dernière minute : Projet de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs

Une journée associative de printemps est organisée le dimanche 02 avril à partir de 10 heures par le Domaine National des Granges de Port-Royal, pour participer avec nos outils et notre pique-nique au défrichage autour de l'ancien grand étang de l'abbaye, repérage 3 de la levée du second étang sur la vue de l'abbaye au XVIII ème siècle, voir annexes 5 & 6.